

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2008

Membres présents : Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Paul BOISSARIE, Céline GEOFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Christian WAGNER.

Membres absents excusés : MM. Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, qui a donné procuration à Mme Béatrice HOELTZEL, Jean-Michel STEPHAN qui a donné procuration à M. Pierre MAMMOSSER et Jean-Laurent VONAU qui a donné procuration à M. Alfred SCHMITT.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

5.06.2008

- rencontre avec le colonel BABOUZET de la base aérienne 901 en vue de l'organisation de la manifestation « Lire en Fête » : vu les travaux au relais culturel de Wissembourg, l'essentiel des manifestations aura lieu à La Saline
- rencontre avec « Mission Voix Alsace » partenaire de « A Cœur Joie Alsace » : 2 propositions d'action – un atelier « Direction de chœur » et « Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts. Cette association souhaite faire de La Saline un centre de développement de chant choral
- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Soultzerland : intervention des services du SDAU pour la démarche d'élaboration du PLU, adoption du projet de schéma arrêté du SCOTAN, approbation d'avenants pour les travaux du siège

6.06.2008

- rencontre avec les responsables de IMMOBILIERE 3F : constat est fait que les logements construits dans le lotissement « Plein Sud » sont des logements aidés de niveau supérieur, ce qui ne répond que très partiellement aux besoins
- 50^{ème} anniversaire d'Outils Wolf à Wissembourg

7.06.2008 :

- rencontre avec Madame MULLER, Présidente de l'association PEL-MEL
- réunion de la commission Projets et Travaux : visite du patrimoine de la commune
- fête de fin d'année du périscolaire à Hohwiller

9.06.2008 – réunion des commissions 'Services à la personne » et « Scolaire »

10.06.2008

- réunion du conseil d'école de l'école maternelle
- fête de fin d'année de l'école municipale de musique
- assemblée générale de l'association de gestion du relais culturel de Wissembourg : M. Christian GLIECH, maire de Wissembourg, souhaite une collaboration entre les 2 relais. M. Christian KLIPFEL fait partie du conseil d'administration du relais culturel

11.06.2008 – réunion de la commission « Développement économique et tourisme »

12.06.2008 – rencontre avec les responsables des Bureaux BEREST, bureaux d'études assurant la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie dans la commune : annonce du départ de M. SIEGEL et présentation de son successeur

13.06.2008

- visite de la géothermie par M. François FILLON, 1^{er} Ministre, à l'occasion de la production des premiers kWh électriques par la géothermie
- conseil d'école de l'école élémentaire :

14.06.2008 – courses populaires de Soultz-sous-Forêts avec feu de la Saint Jean organisés par l'OMACSL : une réussite grâce à l'implication des associations de l'OMACSL

16.06.2008 – tirage au sort public pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2009 ; personnes tirées au sort : Fabien ACKER, Ruth BOSSERT/FISCHER, Didier FROHN, Jean-Marc HELFER, Marie-Madeleine KUHNLE/HISSELER, Robert SCHEIB

- réunion des commissions « Sports Loisirs Culture et Associations » et « Pilotage des institutions culturelles »

17.06.2008

- assemblée plénière de la Chambre de commerce et d'industrie de Strasbourg à La Saline : M. Jean-Louis HOERLE, Président, fera une publicité dans le prochain journal, pour informer les entreprises de la possibilité d'organiser des séminaires à La Saline
- réunion de la commission des finances

18.06.2008

- rencontre avec M. HOUSSIN de ASPEE Promotions concernant le permis de construire « SCI Les Jardins de Fleckenstein » : le dossier est sur le point d'être réglé vu que l'ensemble du projet concerne une seule copropriété
- rencontre avec M. GOTTAR pour définir l'emplacement d'un panneau indiquant le sentier St Jacques de Compostelle
- réunion de la commission « Fleurissement et Illumination » : passage du jury communal pour relever les décorations florales à proposer au jury d'arrondissement

19.06.2008

- rencontre avec les responsables de la Région, de Réseau Ferré de France et de la SNCF : le terrain appartenant à la SNCF sera loué à la commune, à l'euro symbolique ; la partie utilisée pour le parking de rabattement sera mise à disposition par RFF. La bande d'accès et le reste du terrain pourront être acquis par la commune et le prix sera fixé en fonction de l'utilisation. Les négociations sont en cours. Le Maire informe également l'assemblée que le seul élément de croisement de voies se trouve actuellement à Soultz-sous-Forêts, et que RFF prévoit des voies de contournement à Hoelschloch et à Hunspach à moyen terme (2013/2015).

M. Christian KLIPFEL, d'après les échos recueillis, pense que les voies de contournement ne nécessitent pas de gare et que Soultz-sous-Forêts restera sans doute la seule gare dotée d'un tel dispositif

- réunion du SICTEU concernant les coulées de boue en présence de tous les acteurs concernés SICTEU, DDAF, Bassin Rhin-Meuse : constat des travaux à faire. Il reste le problème d'acquisition des terrains et les autorisations d'installation des bassins de rétention. Le SICTEU assurera la maîtrise d'ouvrage ; la charge financière pour Soultz-sous-Forêts est estimée à 50 000 €, soit 20 % du coût des travaux. Ces bassins seront ensuite rétrocédés à la commune pour l'entretien.
- assemblée générale de l'office de tourisme du Soultzerland : M. Raymond ROTH, maire de Hoffen, a été élu Président. Les opérations de Noël se feront sous l'égide de l'office

20.06.2008 – réunion de planification des projets dans le cadre du plan pluriannuel sur 6 ans

21.06.2008 –

- réunion sur le chemin forestier menant du Wiedenweg à la route RD 51 : à noter que lors de la réunion du 7 mai, le conseil municipal avait adopté les programmes d'exploitation et de travaux patrimoniaux en forêt communale en émettant une réserve concernant les travaux d'entretien du chemin des radars et du Wiedenweg.

Après concertation avec les communes de Hoffen, Memmelshoffen et Retschwiller, également concernées par ces travaux, le Maire propose de lever cette réserve et d'autoriser ces travaux. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition

- fête de la musique : belle réussite grâce aux prestations de l'association PEL-MEL et du concert du groupe SUCRE SALE. Le Maire a demandé à PEL MEL de présenter le compte d'exploitation de la soirée en vue de l'attribution d'une éventuelle subvention si nécessaire

22.06.2008 – Journée portes ouvertes avec prise d'armes suivie de nominations au centre de secours de Soultz-sous-Forêts

23.06.2008 – réunion de présentation de l'exécutif du Conseil Général du Bas-Rhin à Altenstadt

24.06.2008 – remise des prix du concours « Lecture » du collège de l'Outre Forêt à La Saline

25.06.2008

- visite du centre AFPA de Soultz-sous-Forêts : le pôle tertiaire prend de l'ampleur

- passation de commandement de la 3^{ème} compagnie du 54^e régiment de transmission sur la place du général de Gaulle

26.06.2008

- visite des différents bâtiments (synagogue, trésorerie, intérieur de l'église de Hohwiller) par Mme LEJEUNE, architecte des bâtiments de France et MM. PIECHAUD et POINSOT, conservateurs régionaux des monuments historiques ; pour la synagogue les essais de peinture sont à revoir, ainsi que la couleur des grilles et la peinture des fenêtres ; l'extension de la trésorerie est à l'étude, et concernant l'intérieur de l'église de Hohwiller, l'autel en bois devra être conservé (au détriment de l'autel en pierres), l'escalier en pierres et l'éclairage est à revoir.

Le problème de l'extension de la trésorerie reste entier et M. Alfred SCHMITT propose de faire intervenir le trésorier payeur général et le Préfet en faveur de ce projet

- réunion du conseil d'administration du SIVU du Collège : visite du collège et du gymnase où d'importants travaux de réfection sont à entreprendre ; les logements d'habitation nécessitent également une rénovation.

27.06.2008 - assemblée générale de l'Amicale des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts : Monsieur BOHY, inspecteur départemental de l'éducation nationale a expliqué la problématique liée aux nouveaux horaires des écoles vu la suppression des cours le samedi matin. A partir de la rentrée scolaire des séances de rattrapage de 2 heures par semaine seront assurées pour les enfants en difficulté, mais il se pose le problème du jour et de l'horaire de ces cours, ainsi que la coordination avec le périscolaire.

28.06.2008

- visite de l'entreprise CEFA avec repas

- 30^e anniversaire du Tennis Club de Soultz-sous-Forêts

- fête de fin d'année de la section danse de l'association « Danse Gym » : l'association envisage d'arrêter son activité

29.06.2008 – fête de fin d'année du Judo Club : l'association compte une centaine de licenciés

30.06.2008

- assemblée générale du ciné club de Wissembourg

- réunion de la commission des finances de la communauté de communes du Soultzerland pour valider le plan d'investissement 2009-2014 : ensemble multisports pour chaque village, multi accueil planifié (halte garderie, crèche ...), 2^e périscolaire ou restauration scolaire sur Soultz-sous-Forêts ; par ailleurs, suite à l'ouverture des plis pour les travaux de la zone d'activités, le montant des travaux est inférieur de l'ordre de 30 % par rapport aux estimations.

2. PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 6 juin 2008, les responsables du service départemental d'aménagement et d'urbanisme, assistant à maître d'ouvrage, ont présenté les démarches d'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) La révision du PLU devant se réaliser dans le cadre d'une démarche intercommunale et afin de démarrer au plus vite les études, les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes du Soutzterland doivent prendre une délibération prescrivant le PLU. Il rappelle également que l'étude se fera sur les périmètres communaux, que les différentes communes risquent d'avancer à des rythmes différents et que la durée prévisionnelle pour l'élaboration est estimée à 30 mois.

REVISION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13, L300-2 et L 123-6 ;

VU le plan d'occupation des sols partiel de Soultz-sous-Forêts approuvé le 3 décembre 1984, et modifié les 4 novembre 1985, 5 décembre 1994, 3 septembre 2001, 28 novembre 2005 et le 7 janvier 2008 ;

VU le plan d'occupation des sols partiel de Hohwiller approuvé le 3 février 1997 ;

Entendu le Maire :

Considérant :

- l'intérêt de réexaminer le plan d'occupation des sols en vigueur sur la commune en vue de se doter d'un nouveau document d'urbanisme plus adapté aux besoins de la commune et permettant la mise en œuvre des projets de développement communal,
- l'intérêt de réaliser la révision dans le cadre d'une démarche intercommunale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de prescrire la révision du plan local d'urbanisme sur la totalité du territoire communal,
- de fixer les objectifs suivants à la révision :
 - transformer le P.O.S. en P.L.U.
 - effectuer un bilan des règles du P.O.S. actuel et de les adapter si nécessaire
 - affirmer le rôle de pôle d'équilibre de Soultz-sous-Forêts par le développement de sa population et des emplois
 - favoriser l'attractivité de la commune en conservant et en développant ses fonctions administrative, éducative, économique et sociale
 - encourager la mixité sociale et urbaine en diversifiant les formes d'habitat
 - réaliser un développement urbain durable, cohérent et adapté aux besoins de la population, qui passe notamment par une densification autour de la voie ferrée (gare) et un nouveau schéma de circulation
 - renforcer le lien social par un effort important en faveur des structures sportives et associatives
 - organiser un développement économique et de bonne qualité environnementale, partagé à l'échelle intercommunale, et permettant, notamment, de favoriser les emplois de services aux entreprises et de services à la personne tout en maintenant l'industrie et l'artisanat et en relançant le commerce

- préserver les paysages (vergers, petits patrimoines...) et protéger les espaces naturels nécessaires au bon fonctionnement écologique
 - prendre en compte les risques naturels et technologiques et notamment les inondations et les coulées de boue
- de préciser les modalités de concertation suivantes :
- les études et le projet de plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public à la mairie et au siège de la communauté de communes pendant toute la durée de la révision du plan local d'urbanisme
 - les dossiers seront constitués et complétés au fur et à mesure de l'avancement des études
 - le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et du siège de la communauté de communes et faire connaître ses observations en les consignnant dans les registres ouverts à cet effet ;
 - le public pourra faire part de ses observations auprès d'élus lors de permanences
 - le début de la mise à disposition du dossier et les permanences susvisées feront l'objet d'une information au public
 - les études du P.L.U. feront l'objet d'informations dans le bulletin municipal et sur le site internet de la communauté de communes
 - une exposition sera organisée
- de charger la commission d'urbanisme communale du suivi des études du plan local d'urbanisme
- de nommer un ou deux représentants de la commission d'urbanisme communale à la commission P.L.U. intercommunale
- d'autoriser le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la révision du plan local d'urbanisme
- de solliciter de l'Etat et du Département une dotation pour couvrir les frais engagés par cette procédure
- **Dit que :**
- les crédits destinés au financement des dépenses relatives à la révision du plan local d'urbanisme seront inscrits aux budgets des exercices considérés de la communauté de communes
 - conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
 - Madame la Sous Préfète de l'arrondissement de Wissembourg
 - Monsieur le Président du Conseil Général
 - Monsieur le Président du Conseil Régional
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers d'Alsace
 - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord

- conformément à l'article R 130-20 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- conformément aux articles R 123-21 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné : Les Dernières Nouvelles d'Alsace.

3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Maire rappelle les différentes réunions de commissions avec séminaire de finalisation et de programmation pour l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement 2009/2014. Ce plan est nécessaire en vue de l'élaboration du contrat de territoire de Hattgau-Soultzerland. Une proposition a été transmise aux conseillers municipaux.

M. Alfred SCHMITT regrette que les travaux de voirie de la rue Frohnacker ne figurent pas dans ce projet de plan, vu le mauvais état des trottoirs, et estime que la rue des Echevins, dont le réaménagement est inclus dans ce projet, est parfaitement carrossable.

Mme Céline GEFFROY estime qu'il faut revoir la conception de la rue Frohnacker ainsi qu'un plan de stationnement.

M. Paul BOISSARIE souhaite que ce plan pluriannuel satisfasse un maximum de gens.

Suite à ces différentes interventions, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les travaux de voirie. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de programmer les travaux de voirie rue Frohnacker au détriment des travaux de voirie rue des Echevins.

Suite à cette décision, le projet de plan pluriannuel est arrêté comme suit :

PROJETS	Année de lancement des travaux	Coût total HT de l'opération	2009	2010	2011	Après 2011
VOIRIE						
- rue Frohnacker	2010	600 000 €	--	300 000 €	300 000 €	
- rue de Hoffen et rue Kleinfeld à Hohwiller	2010	165 000 €	--	125 000 €	40 000 €	
- sécurisation traversée rue du Docteur Deutsch	2009	85 000 €	85 000 €			
- renforcement du réseau de pistes cyclables	2009	130 000 €	130 000 €			
- parking gare (autos, vélos)	2009	125 000 €	125 000 €			
- parking Schweitzer	2011	150 000 €			150 000 €	
ENSEIGNEMENT						
- agrandissement écoles, restauration scolaire, aménagement cours écoles (primaire et maternelle)	2009	1 225 000 €	800 000 €	425 000 €		
CULTURE						
- orgue de l'église protestante	2011	250 000 €			250 000 €	
- intérieur église de Hohwiller	2010	150 000 €		150 000 €		
- création maison de la musique dans un bâtiment communal existant (maison forestière)	2010	125 000 €		125 000 €		
SPORT						
- complexe sportif et associatif	2011	4 500 000 €			1 500 000 €	3 000 000 €

- réhabilitation terrain de football secondaire en enherbé	2009	85 000 €	85 000 €			
- terrain de football en synthétique à côté du complexe sportif	2012	850 000 €				850 000 €
- skate park	2010	85 000 €		85 000 €		
- structure festive pour Hohwiller	2009	25 000 €	25 000 €			
- espace pour les associations culturelles intégré dans le bloc des écoles	2010	70 000 €		70 000 €		
ECONOMIE						
- acquisition et transformation d'un bâtiment du centre ville	2008	450 000 €	225 000 €			
- transformation d'un bâtiment du centre ville	2009	250 000 €	250 000 €			
LOGEMENT						
- création de logements au rez de chaussée et sous les combles maison Muntz Kiener	2010	200 000 €		100 000 €	100 000 €	
TOURISME						
- aménagement d'un parc public en centre ville	2012	335 000 €				335 000 €
- réaménagement du parc public du Bruehl	2010	85 000 €		85 000 €		
DEVELOPPEMENT LOCAL						
- construction d'un atelier municipal pour libérer le terrain afin de favoriser la construction de logements aidés par un bailleur social	2010	400 000 €		400 000 €		
TOTAL		10 340 000 €	1 725 000 €	1 865 000 €	2 340 000 €	4 185 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité moins 3 abstentions, adopte le projet de plan pluriannuel, qui sera transmis au Conseil Général du Bas-Rhin et à la communauté de communes du Sultzterland en vue de l'établissement du contrat de territoire de Hattgau-Sultzterland.

4. AFFAIRES FINANCIERES

➔ Réhabilitation extérieure de la synagogue

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné des propositions d'avenant de la part de l'architecte pour des travaux supplémentaires qui ont seulement été constatés au cours du chantier. La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à ces travaux supplémentaires.

● Avenant n° 1 au lot n° 4 – ZINGUERIE

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 :

- lot n° 4 – ZINGUERIE

Titulaire du marché : Entreprise OLLAND SAS – 7, rue Saint Exupéry – 67500 HAGUENAU

Montant de l'avenant n° 1 : 5 075.74 € HT, soit 6 070.58 € TTC

Travaux en plus : ouverture et fermeture du pied de la toiture en tuiles et dépose de la zinguerie ; remplacement de chéneaux ; lattis en sapin traité insecticide et fongicide ; planche de rive double en sapin traité ; bande de rive et main courante et couverture en zinc de l'arrière de la tour.

Du fait de ce avenant, le montant du marché est porté de 4 308.74 € TTC à 10 379.33 € TTC.

● **Avenant n° 1 au lot n° 8 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 :

- lot n° 8 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Titulaire du marché : JARDINS GOTTRI REMY SARL – 16, rue des Haies – 67170 BERSTHEIM

Montant de l'avenant n° 1 : 6 969.80 € HT, soit 8 335.88 € TTC.

Travaux en plus : décapage des remblais sur la zone arrière et mise en œuvre de terre végétale ; protection du sous-bassement et gravillons de propreté en périphérie du bâtiment pouvant également servir de cheminement piétonnier, avec délimitation entre les gravillons et le gazon ; modification des pieds de descente de gouttières ; fourniture et pose de pierres en grès sur le muret retour de la clôture.

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 2 704.46 € TTC à 11 040.34 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces avenants et autorise le Maire à les signer.

➔ **Crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'école maternelle**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné, de la part de la directrice de l'école maternelle, une demande de crédit supplémentaire de 450 €. Ce crédit est destiné à l'achat de matériel pédagogique (jeux et livres en allemand) pour la classe bilingue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue un crédit supplémentaire de fonctionnement de 450 € à l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts.

➔ **Subvention exceptionnelle aux associations**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une lettre du Président du Pétanque Club de Soultz-sous-Forêts l'informant que le joueur Kevin ELLWANGER a été retenu par la Fédération Française de Pétanque pour représenter le Bas-Rhin au Championnat de France catégorie cadets à Romans, et sollicitant une subvention pour le récompenser pour sa performance. Après renseignements pris, les frais de transport, d'hébergement et de repas sont pris en compte par la fédération. Le Maire propose de récompenser ce jeune athlète dans le cadre du dispositif des personnes méritantes. Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

➔ **Ecole municipale de musique**

● **Défraiement des membres du jury du concours d'élèves du 18 juin 2008**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus de concours départemental pour les élèves des écoles de musique. De ce fait l'école municipale de musique de Soultz-sous-Forêts a organisé un concours interne (guitare, piano, bois et percussions). Le jury était composé de MM. Vincent DENIMAL pour le concours de guitare, Etienne BEREAU pour le concours de

piano, et Frédy WEBER pour les concours bois et percussions. Il propose le paiement de défraiement comme suit :

- M. Vincent DENIMAL : 40 €
- M. Etienne BEREAU : 70 €
- M. Frédy WEBER : 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Heures supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 3,50 heures supplémentaires à M. Frédy WEBER, directeur de l'école municipale de musique, pour les mois d'avril, mai et juin 2008.

➔ **Personnel communal**

- **Heures supplémentaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 50,63 heures supplémentaires à Madame Nathalie SCHNEIDER, agent territorial spécialisé des écoles maternelles, pour l'année scolaire 2007/2008 et se décomposant comme suit :

- septembre 2007 : 4.66 heures ; octobre 2007 : 6 heures ; novembre 2007 : 4.33 heures ; décembre 2007 : 4.66 heures ; janvier 2008 : 6 heures ; février 2008 : 3 heures ; mars 2008 : 6.33 heures ; avril 2008 : 4.66 heures ; mai 2008 : 6.33 heures ; juin 2008 : 4.66 heures.

L'agent, accompagnant le transport scolaire Hohwiller/Soultz-sous-Forêts, a effectué ces heures supplémentaires en raison du décalage d'horaires entre les écoles maternelle et élémentaire de Soultz-sous-Forêts.

Mme Céline GEFFROY s'étonne qu'il n'y ait pas d'entente entre les écoles concernant les horaires.

Mme Lucienne HAAS informe que les horaires ne seront pas changés au 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2008/2009. Elle précise que le conseil des maîtres propose les horaires et les soumet à la municipalité pour accord. Cette proposition est ensuite transmise à l'inspecteur départemental de l'éducation nationale.

- **Emploi de régisseur « Son et Lumières »**

Le Maire rappelle que par délibération du 4 juin 2008, le conseil municipal a créé l'emploi de régisseur « Son et Lumières » pour le relais culturel la Saline, à temps complet et pour une durée de 1 an. Cette décision doit être ajustée pour être conforme à la réalité des besoins et aux textes en vigueur. Il propose donc de modifier cette délibération en spécifiant que l'agent sera embauché comme agent non titulaire pour une durée indéterminée, avec un coefficient d'emploi de 30/35^e. Il sera rémunéré dans le grade des agents de maîtrise, au 7^e échelon de l'échelle 5, indices brut 363, majoré 337.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Emploi de directeur à La Saline**

Le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de directeur du relais culturel, à temps complet. L'agent sera embauché comme agent non titulaire pour une durée d'un an. L'agent sera rémunéré dans le grade des attachés, catégorie A – indices brut 588 – majoré 496. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

→ Médiathèque

- **Modification des tarifs frais de retard**

Le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs pour frais de retard à la médiathèque. Jusqu'à présent le tarif était de 0.10 € par jour et par document, le tarif proposé est de 1 € par semaine de retard et par membre et 1 € par carte perdue, à compter du 15 juillet 2008.

M. Christian KLIPFEL demande qu'on fasse des statistiques sur les retards pour voir leur évolution, ce qui entraîne un suivi des retards.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, fixe les tarifs de retard à 1 € par semaine et par membre et à 1 € par carte perdue.

- **Abonnements**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement il existe 2 abonnements à la médiathèque : l'abonnement « livres et revues » et l'abonnement « multimédia ». L'abonnement « multimédia » ayant très peu de succès, et après concertation avec les employés de la médiathèque, il propose de modifier les abonnements et de mettre en place un abonnement « livres » et un abonnement « livres et multimédia ». Les tarifs proposés sont les suivants :

ABONNEMENTS ANNUELS	JEUNES DE MOINS DE 18 ANS	ADULTES	TARIF REDUIT (+ de 60 ans, invalides, chômeurs, handicapés, rmistes)
Livres	Gratuit	6.00 €	5.00 €
Livres et multimédia	6.00 €	20.00 €	15.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Informations**

- Mme Stéphanie SCHLICHTER, agent de conservation des bibliothèques, récite des contes pour enfants les mercredis et samedis matins à la médiathèque

- fermeture de la médiathèque : 15 jours pendant la période estivale, du 28 juillet au 9 août 2008 inclus

5. COMPTE RENDU ANNUEL DE LA CONCESSION GAZ 2007 ET BILAN ANNUEL 2007 DE LA FORET COMMUNALE

☞ **Compte rendu annuel de concession gaz 2007**

Le distributeur GrDF (Gaz Réseau Distribution France) est tenu de fournir aux autorités concédantes des communes où il distribue le gaz naturel, le compte rendu annuel de concession.

Le contrat de concession a été signé le 1^{er} septembre 2000 pour une durée de 30 ans.

Longueur du réseau gaz : 12 571 mètres

Redevance de concession versée à la commune : 1 361.00 €

Valeur nette du patrimoine concédée : 850 000 €

Nombre de branchements : 276 ; nombre de clients gaz : 218

Consommation : 8 782 356 kWh ; Recettes d'acheminement : 73 130 €.

GrDF a réceptionné 7 appels de tiers, dont 4 pour fuite ou odeur de gaz et 3 pour dépannage suite à un manque de gaz, et investi 106 000 € sur le territoire de la concession de Soultz-sous-Forêts pour le développement des réseaux.

→ Bilan annuel 2007 de la forêt communale

Superficie de la forêt communale : 259,78 ha

Bois vendus pendant l'exercice : bois façonnés 907 m³ et bois non façonnés : 246 m³, soit un total de 1153 m³

Travaux d'exploitation : recettes de vente de bois 55 381 € et dépenses d'exploitation 36 322€.

Travaux patrimoniaux : dépenses d'un montant total de 19 369 €.

Bilan final 2007 : dépenses : 72 398 € (travaux, honoraires ONF, gestion main d'œuvre, cotisations, équipements de protection et frais de garderie) , recettes 60 004 € (recettes de vente de bois, location chasse, concessions), ce qui correspond à un solde négatif de 12 394 € (- 48 €/ha)

Historique : Bilans financiers 2003 (+83 793 €), 2004 (+13 277 €), 2005 (+12 415 €), 2006 (+152 740 €).

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble cadastré section 4 n° 29 lieudit « Rue de Seltz » d'une contenance de 1921 m².

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné ce jour une déclaration d'intention d'aliéner pour l'immeuble sis 27, rue du Docteur Deutsch. Il propose au conseil municipal de prendre contact avec le vendeur et l'acheteur et de reporter la décision à une séance ultérieure. Il rappelle également que la commune a 2 mois, à compter de la date de réception de la DIA, pour répondre. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7. DIVERS

Diverses informations :

- le responsable de l'Unité territoriale de l'Équipement Nord, M. Laurent MARCOS, appelé à d'autres fonctions dans le cadre d'une promotion, a quitté son poste le 1^{er} mai 2008. L'intérim est assuré par M. Nicolas VOGELGESANG
- le président de la scierie WAGENHEIM de Goetzenbruck a alerté la municipalité sur un projet d'implantation d'une unité géante de sciage de hêtre et sur les conséquences prévisibles d'une telle implantation
- le Conseil Général du Bas-Rhin a transmis une copie du courrier adressé au proviseur du lycée de Wissembourg l'informant que les élèves de la commune de Soultz-sous-Forêts prendront le train à compter de la rentrée de septembre 2008, ceci pour éviter

que le transport sur route ne fasse doublon avec les dessertes ferroviaires existantes, dans un souci de bonne gestion et de préservation de l'environnement

- lettre du Président du moto-club de Mothern rappelant que le club n'a pas organisé son traditionnel motocross international en 2008 et sollicitant l'autorisation de la pose d'un panneau publicitaire pour les futures manifestations. Ce courrier rappelle également que le club est dans une situation financière difficile provenant de l'annulation de l'édition 2007 suite à une météo catastrophique
- dégradations dans Soultz-sous-Forêts dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 juin ; dépôt de plainte pour les dégradations faites au mobilier urbain.

Prochaines manifestations :

- dimanche 13 juillet à partir de 20 heures : festivités de la fête nationale du 14 juillet au Bruehl avec bal populaire organisée par la Croix-Rouge et feu d'artifice à la tombée de la nuit
- dimanche 24 et lundi 25 août : kirwe avec animations (place du général de Gaulle et Saline)

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 23 heures 30.